

FORMATION A PREVENTION DU RISQUE CONCERNANT LES TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Catégorie concernée
7h en présentiel	Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "encadrant"	Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions. Il est conseillé que le stagiaire soit familiarisé avec un environnement informatique basique (<i>ordinateur, tablette, internet, clavier et souris</i>).	Minimum :1 Maximum : 12	AIPR Niveau Encadrant

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable :

D'appliquer les mesures précisées dans le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux sur le domaine public ou sur des propriétés privées, afin de travailler en sécurité.

D'identifier les méthodes pour se prémunir des risques et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

D'obtenir l'attestation de compétence permettant de valider l'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (A.I.P.R.) prévue à l'article R. 554-31 du Code de l'Environnement

Validité du titre	La validité de l'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)
Titres et qualités du formateur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience sur la réglementation DT DICT . Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Vidéo projection, guide d'application de la réglementation pour l'enseignement théorique. Un support d'animation , des exercices théoriques, Une salle multimédia pour le passage des QCM de validation sur la plateforme du Ministère de la Transition écologique (MTE)
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique
Lieu de la formation	Sur un de nos centres équipés pour la formation ou sur votre site avec nos équipements multimédia (prévoir un réseau WIFI).
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'une attestation de formation sur la thématique dispensée en version dématérialisée en cas d'obtention et l'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Formation théorique

-Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence

Les acteurs d'un projet de travaux

La responsabilité de l'opérateur

La responsabilité de l'encadrant

-Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques

Les différents types de réseaux

La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles

- Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles

-Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation

-Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs

Analyse de l'environnement

Identification les affleurants

	Programme Formation Formation Travaux à Proximité des Réseaux pour les Encadrants « AIPR »	Réf : S.PEDA /PGM AIPR Encadrants Version applicable au 15.02.23
--	---	--

-Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux

-Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier

Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU

-Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux

Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision

Les distances minimales d'approche sur réseaux

Les techniques de travaux adaptées

-Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique

Obligation, enjeu, procédure du géoréférencement et récolement

-Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle

-Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention

Exploitation d'un plan de réseaux

Les classes de précision

Le marquage-piquetage

Analyse de l'environnement et identification des affleurants

-Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition

- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

- Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux

-Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques

Les zones d'environnement électrique : principes et limites

La présentation des situations à risques

L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF *(distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)

La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique

Tests (Evaluation des objectifs)

L'examen proposé par la plateforme nationale aux « Encadrants » comporte 40 questions. Les questions sélectionnées par la plateforme nationale font partie d'un ensemble de 255 questions qui sont mises en ligne et tenues à jour dans la rubrique « Examen par QCM » du site Internet public du guichet unique « reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les critères de réussite à l'examen par QCM sont les suivants :

- Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes, c'est-à-dire :

48 points sur 80 pour les « Encadrants »

Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure maximum